

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 28 février 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-huit février** le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	21/01/2023
Présents :	18	Date d'affichage :	21/01/2023
Votants :	22	Date de publication :	21/01/2023

Etaient présents :

AGUIAR Géraldine, **BEKHIT** Thierry, **BRUDERLI** Mariane, **DECHANOZ** Sylvie, pouvoir **DEVELAY** Fabienne, **DI CIOCCIO** Pietro, **FRANCO** Maelle, **GARNIER-MICHELIN** Sophie, **GEORGES** Corinne, **GRAUSI** Jérôme, **HABLIZIG** Karine, **MARTELIN** Yves, **MOLLARD** Yoann, **NOUET** Sylviane, **RAFFELLI** Gaël, **REIX** Stéphane, **SAETERO** Soledad, **TIRANNO** Gina.

Etaient absents et excusés :

BELMONTE Sophie, pouvoir à **DEVELAY** Fabienne, **DESCAMPS** Gil, pouvoir à **BEKHIT** Thierry, **KJAN** Sylvain, pouvoir à **DECHANOZ** Sylvie, **ROMANOTTO** Nicolas, pouvoir à **GRAUSI** Jérôme.

Etaient absents :

NESMOZ David.

Secrétaire de séance : **MARTELIN** Yves

DELIBERATION n° 2023-011	FINANCES Demande de subvention DETR 2023 sécurisation de la rue du Stade
---------------------------------	---

Rapporteur : monsieur Gaël RAFFELLI, adjoint aux travaux

Considérant l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire notamment concernant la sécurité publique.

Considérant la vitesse des véhicules sur la rue du Stade.

1 – Objet de l'opération :

La rue du Stade est une artère très empruntée de la commune de Saint Romain de Jalionas. Ancienne voirie départementale, elle dessert principalement l'ensemble des équipements communaux dont la mairie, les écoles ainsi que les équipements sportifs. Elle sert également de raccourci aux véhicules venant de Crémieu (D55) et souhaitant se rendre sur Hyères sur Amby (D65b) ou encore Montalieu ou Lagnieu.

Après une étude menée il y a quelques années, la commission travaux s'est penchée sur la mise en place d'équipements provisoires pour permettre de faire des tests de circulation sur cette voie. Des relevés de vitesse ont été effectués suite à l'acquisition de radars pédagogiques pour appuyer les arguments de la commission municipale pour proposer des aménagements de sécurité.

Aujourd'hui, nous souhaitons pérenniser ces aménagements de dispositifs en durs.

2 – Objectifs poursuivis :

L'objectif est simple : Faire ralentir les véhicules sur cette voie empruntée pour se rendre aux équipements communaux et principalement les écoles.

3 – Durée de l'opération :

4 semaines à compter de la notification au titulaire de l'ordre de service de démarrage.

4 – Coût prévisionnel (HT) : 28 166.25 €

5 – Montant de la subvention sollicitée : 20 % de 28 166.25 euros H.T, soit une subvention de **5 633.25 euros H.T.**

6 – Autofinancement de la commune : 80 % du montant total, soit 22 533,00 € H.T

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE

- **D'autoriser monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention auprès de l'état au titre de la DETR 2023 pour la sécurisation de la rue du Stade**
- **D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

